



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION

• 44<sup>e</sup> LÉGISLATURE

• VOLUME 153

• NUMÉRO 64

---

## **PROJET DE LOI CONCERNANT LA DÉCLARATION SUR LE RÔLE ESSENTIEL DES ARTISTES ET DE L'EXPRESSION CRÉATRICE AU CANADA**

TROISIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Discours de  
l'honorable Patricia Bovey

Le mercredi 28 septembre 2022

## LE SÉNAT

Le mercredi 28 septembre 2022

[Traduction]

### PROJET DE LOI CONCERNANT LA DÉCLARATION SUR LE RÔLE ESSENTIEL DES ARTISTES ET DE L'EXPRESSION CRÉATRICE AU CANADA

TROISIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Patricia Bovey propose que le projet de loi S-208, Loi concernant la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

— Honorables sénateurs, dans le cadre du débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi concernant la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada, je tiens d'abord à remercier sincèrement les artistes et les organisations artistiques du Canada, ainsi que les spectateurs des quatre coins du pays. Je tiens aussi à exprimer leur reconnaissance. Les artistes et les travailleurs du secteur des arts de toutes les disciplines créatrices et de toutes les régions du pays ont manifesté leur intérêt et leur soutien pour ce projet de loi qu'ils réclamaient, d'ailleurs.

[Français]

Ce fut un honneur d'entendre leurs préoccupations et de développer avec eux cette plateforme pour une meilleure compréhension de leur travail et de leur valeur pour le Canada. Ce sera un fondement pour l'élaboration de politiques nécessaires en ce qui concerne les arts, les musées et les salles de spectacle, les galeries d'art, les ateliers, les maisons d'édition et plus encore.

[Traduction]

Je remercie les plus de 600 personnes qui ont participé à mes consultations et qui ont toutes contribué de manière touchante et pertinente à cette déclaration.

Chers collègues, comme vous le savez, ces groupes de discussion, réunions et entretiens ont fait intervenir des personnes de tous âges, des étudiants du secondaire aux nonagénaires, des organisations de toutes sortes et de toutes tailles, des Autochtones, des Noirs, des immigrants, des non-Autochtones, des personnes handicapées, des francophones et des anglophones de toutes les régions du Canada — de l'Est, du Centre, de l'Ouest, du Nord, du Sud, des grandes villes ainsi que des petites localités rurales. Nos discussions ont été sincères et fondées sur leur expérience, leur formation et leur profession.

Les conclusions énoncées dans cette déclaration vont droit au but en ce qui concerne le rôle essentiel et le rayonnement des arts dans la société canadienne, tout en soulignant les besoins fondamentaux de ce secteur, notamment celui d'améliorer les revenus souvent dérisoires des artistes.

Je tiens également à remercier les témoins qui ont comparu devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour leur apport à ce dossier. Leurs connaissances, leur passion, leur expertise et leur implication dans leur travail ont été des plus utiles pour en arriver aux conclusions unanimes que nous avons formulées.

[Français]

À mes collègues qui sont membres du comité, merci. Votre intérêt, vos questions et vos perspectives sincères et profonds ont amélioré cette déclaration. J'appuie sans réserve les amendements qui précisent davantage les détails de la portée initiale de ce projet de loi. Merci de l'avoir amélioré.

[Traduction]

Chers collègues, comme vous le savez, cette déclaration, qui comporte 10 points et des stratégies de mise en œuvre, est destinée à servir de plateforme pour des révisions, des mises à jour et des paramètres de politique indispensables pour le secteur de la création dans ce pays, qui est le troisième plus grand employeur de notre nation. Or, ce secteur est celui qui compte le plus grand pourcentage de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté. Nous espérons que ce projet de loi aidera à remédier à cette situation et permettra au secteur non seulement de s'améliorer, mais aussi d'accroître sa capacité à contribuer à tous les aspects de la vie contemporaine au Canada.

En tant que sénateurs, nous savons tous à quel point l'expression créative est intrinsèque à notre univers et combien ses répercussions sont positives sur notre santé et notre bien-être, mais aussi dans des domaines aussi variés que la prévention du crime, la réduction des taux de récidive, l'emploi, l'économie, le tourisme, la perception et la position du Canada sur la scène internationale, l'environnement, la viabilité des régions rurales et, bien sûr, la connaissance de soi.

De fait, le travail et les résultats de chaque ministère sont concernés.

Il est peut-être banal de répéter que nos artistes sont le reflet de ce que nous sommes — nos espaces, nos idées et nos problèmes —, mais il est nécessaire de le faire si nous voulons que les arts ne soient plus perçus comme un luxe, mais bien comme un pilier de notre société. Comme l'a dit l'ancien sénateur Murray Sinclair, que j'ai cité à plusieurs reprises dans diverses publications — et même hier dans cette enceinte —, l'art valide la culture. À l'heure où nous œuvrons à la réconciliation, bon nombre des « réconciliations » nécessaires reposent en effet sur la culture.

[Français]

J'espère que cette déclaration aidera la société canadienne à franchir ces étapes. Comme le soulignent les amendements adoptés à l'unanimité par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, il en va de même et cela est aussi nécessaire pour les communautés francophones, noires et immigrantes.

[Traduction]

Au sujet de ses propres œuvres, l'artiste Maxwell Bates, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, a écrit en 1962 :

Je suis un artiste qui, depuis quarante ans,  
Se tient au bord du lac  
Et lance des pierres dans le lac  
Parfois, j'entends  
Un « plouf » très doux.

Son « plouf » était beaucoup plus important qu'il ne le réalisait, et on peut en dire autant du « plouf » des artistes canadiens et des organismes artistiques du Canada, quelle que soit leur taille. J'espère que ce projet de loi — cette déclaration — fera à tout le moins un doux « plouf » en améliorant la reconnaissance des besoins particuliers de ce secteur et la compréhension du travail et des contributions des artistes brillants et novateurs qui tissent des liens entre tous les aspects de la société et rend notre vie meilleure.

[Français]

Le sénateur Cormier a décrit la complexité du secteur créatif, et je suis d'accord avec lui. Cette complexité en ce qui concerne les musées et l'art historique est encore plus grande. Toutefois, comme je l'ai déjà dit dans cette enceinte, les artistes nous disent de façon très poignante qui nous sommes, ce que nous devons chérir et ce à quoi nous devons nous attaquer en tant que société. Les arts, comme l'ont affirmé de nombreux philosophes, nourrissent notre âme comme le pain nourrit notre corps.

[Traduction]

Louise Halfe, poète officielle du Parlement, une Autochtone de la Saskatchewan, a écrit deux poèmes au sujet des racines et des besoins des artistes, ce dont il est précisément question dans cette déclaration. Je lui avais demandé de produire un poème, elle en a produit deux. Le premier s'intitule *Pour votre plaisir* :

Vêtus de cravates, de tenues de soirée,  
de jeans bleus ou de robes funky,  
ils attendent en ligne pour acclamer  
l'orchestre, les comédiens, le groupe rock  
ou Leonard Cohen.  
Ils parcourent un musée pour voir  
des broderies, des tableaux,  
des documents historiques.  
Ils vont de tableau en tableau  
de kiosque d'artisanat en kiosque d'artisanat.  
Ils regardent, ébahis, en silence  
les ballerines sur la scène.  
Ils dansent au son du violon,  
admirent les emblèmes colorés et  
chantent au rythme du pow-wow.  
Leurs sculptures officielles  
trônent au coin des rues,  
leurs chorales et orchestres  
honnorent les vétérans.  
Une nuée d'outardes  
paît dans la prairie.  
Un membre du Groupe des Sept  
dans une clinique médicale.  
Artistes,  
mais en même temps serveuses,  
placiers, chauffeurs de bus ou de taxi,  
ou pelleteurs de fumier. D'autres  
ont la chance d'avoir un époux  
qui paie le loyer.  
La muse les taraude et active  
leurs doigts  
les pousse vers  
le café ou le studio,  
pour répondre à l'appel  
de produire pour vous  
une représentation

de la vie.

Elle a également écrit *Célébration des arts* :

Poètes, danseuses, musiciens, chanteuses,  
peintres, des miséreux qui,  
sur leurs genoux ensanglantés,  
mendient aux pieds des rêves. La muse  
observe les artistes  
qui se fraient un chemin  
à travers les anges sans ailes dans  
les tempêtes d'hiver. Dans les pluies d'été  
ils émergent du brouillard brumeux  
recueillant les larmes de la créativité.  
Des pauvres qui vivent dans la misère,  
se réfugient dans les sous-sols d'église  
et les bibliothèques  
pour un peu de chaleur.  
Ils travaillent pour presque rien  
pour payer le loyer, de quoi manger.  
Ils vendent leur corps, quelques œuvres,  
récitent des vers  
devant quatre personnes.  
Des pauvres incapables de se payer  
des médicaments, des soins dentaires,  
des lunettes. Ils s'habillent à l'Armée du Salut,  
font la queue à la banque alimentaire.  
Ni compte bancaire, ni économies,  
ni assurances, ni carte de bus.  
Si la paperasse fournie pour une maigre subvention  
répond aux critères des plus sévères  
et se démarque de la compétition,  
des affamés mangeront.  
Les ténèbres s'insinuent  
dans les cœurs par la seringue  
et la bouteille, mais malgré tout, grâce à la muse,  
les artistes exposent sur les murs, dansent  
sur les scènes, chantent dans les salles de concert,  
font le bonheur des collectionneurs,  
mais ne recueillent que des miettes.  
On passe sans s'arrêter devant le musicien de rue  
au son de la guitare, du violon, de l'harmonica.  
Une pitance à gagner avec des mains squelettiques.

Honorables collègues, je vous demande d'appuyer ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture afin qu'il soit renvoyé rapidement à la Chambre des communes, qui pourra ainsi commencer ses délibérations sur ce projet de loi qui, je l'espère, nous permettra de reconnaître la valeur et l'importance de ce secteur. Je vous prie de garder à l'esprit ce que mon défunt mari disait toujours : « Tout le monde va mieux quand tout le monde va mieux. » L'expression créatrice des artistes canadiens nous aide à aller mieux et pourrait le faire encore davantage si on reconnaissait sa valeur avec ce projet de loi.

[Français]

Encore une fois, je vous remercie tous de votre intérêt et de votre soutien. Selon les sentiments qui m'ont été exprimés par les personnes sur le terrain, partout au pays, l'initiative du Sénat dans le cadre du projet de loi S-208 a suscité beaucoup d'enthousiasme. Je sais qu'elles exprimeront aussi une réelle gratitude une fois que le projet de loi entrera en vigueur. Merci.